

● CECI DIT

Progrès avorté

par **Martial DUMONT**

Ainsi donc, en Belgique, il serait possible d'avorter jusqu'à la veille de l'accouchement si on s'aperçoit que le futur bébé a l'un ou l'autre doigt en moins ? Et on ne nous dit rien ? Ahhhhhh mais heureusement qu'il y a des gens comme les organisateurs de la « marche pour la vie » pour nous prévenir de ce genre de scandale immonde. Heureusement qu'il y a aussi des professeurs de philosophie qui connaissent très bien les écrits de saint Paul pour expliquer, avec tout le sérieux académique du monde, que l'avortement, c'est plus grave que le viol. Parce que nous, vous savez, dans notre grande naïveté citoyenne, nous, on croyait que l'IVG, c'était balisé très strictement par la loi. On croyait aussi que les discussions, y compris sur le plan éthique et scientifique, avaient été suffisamment larges, étayées,

argumentées, ratifiées. On pensait aussi que tout cela avait été digéré, intégré par la société belge dans son intégralité. Bon ben visiblement, on a dû confondre intégralité et intégrisme. Et dire que pendant des années, on s'est enorgueilli, pauvre de nous, d'être à la pointe au niveau mondial sur la gestion sérieuse, rationnelle, morale, de toutes les questions délicates qui traversent notre époque. Elles nous faisaient bien rire les Christine Boutin et les Frigide Barjot. Oui, depuis 27 ans et une improbable impossibilité de régner, on se croyait à l'abri des comportements rétrogrades et ultra-conservateurs. Faut croire que non. Puisque même sur la télé de service public on donne la parole à des gens qui racontent des inepties dangereuses pour l'équilibre citoyen et démocratique.

● LE CHIFFRE

4,2

Dans une stratégie clairement destinée à contrer l'indépendantisme dans la région, le président du gouvernement conservateur espagnol, Mariano Rajoy, a promis ce mardi à la Catalogne que 4,2 milliards d'euros seraient investis sur son territoire d'ici à 2020. Pourvu qu'elle reste espagnole, bien entendu.

● ARRÊT SUR IMAGE



Philippe et Mathilde au Danemark Le roi Philippe et la reine Mathilde ont entamé ce mardi une visite d'État de deux jours au Danemark. Ils ont été accueillis à Copenhague par le Premier ministre danois, Lars Løkke Rasmussen, qui les a reçus dans ses bureaux

L'INFO DU JOUR

Brexit : messie



« Le Royaume-Uni ne doit pas s'en sortir mieux dehors que dedans. »

Nathalie BRACK

Aujourd'hui, le Brexit sera officiellement « activé ».

Neuf mois après le référendum de sortie de l'Union, on va commencer à négocier le divorce.

● Pascale SERRET

Le 23 juin 2016, le jour où 52 % des Britanniques ont choisi par référendum de quitter l'Union européenne, on a parlé de cet article 50 du Traité de Lisbonne.

C'est lui qui déclenche officiellement le processus de retrait volontaire et unilatéral d'un État membre. Il sera activé ce mercredi 29 mars, pour la première fois dans l'histoire de l'Union. Les négociations vont pouvoir commencer.

1. On va négocier quoi ?

« On va d'abord négocier un accord de retrait, c'est-à-dire un accord sur les modalités du divorce », explique Marianne Dony, professeur de Droit européen à l'ULB. Les deux parties, Royaume-Uni et Union européenne, ont deux ans pour clôturer une relation de 43 ans. Ils vont discuter de l'avenir des fonctionnaires britanniques à Bruxelles, du budget, de la dette, des différents fonds dont bénéficient les Britanniques...

2. Et après le divorce ?

Une fois l'accord de retrait sur la table, ce n'est pas fini. « Ce premier accord doit régler les affaires du passé. Mais il faut aussi négocier les relations futures » Et ça va prendre encore un certain temps. Comme dans un divorce, donc, une fois qu'on sait qui garde la voiture et à combien est estimée

la maison, on tente de se mettre d'accord sur la façon dont on va continuer à se voir. « Parce qu'il faut continuer à se parler, trouver les meilleures relations possibles sur une base de réciprocité, de donnant-donnant », précise Marianne Dony. Le tout pourrait prendre 5 ans, estime Nathalie Brack, politologue au Centre d'étude la vie politique (Cevipol, ULB).

3. Qui va négocier ?

Une fois que la Commission européenne aura reçu mandat du Conseil européen (à qui est destiné le courrier actant le Brexit), c'est le Français Michel Barnier qui va s'asseoir à la table face au Royaume-Uni. Il est le négociateur en chef de la Commission européenne pour le Brexit. « Il aura évidemment toute une équipe à ses côtés », rassure Marianne Dony. Mais il n'aura pas carte blanche, ajoute Nathalie Brack : « Il est en effet probable que son mandat sera strict, avec une marge de manœuvre étroite ».

4. Avec quels arguments ?

Dans le jeu des Britanniques, il y a clairement deux axes : la libre circulation des citoyens contre l'accès au marché économique. « Au Royaume-Uni, les gens sont prêts à accepter une certaine libre circulation des personnes,

même si ça reste très sensible, en échange d'un accès relatif au marché européen », résume Nathalie Brack.

Et du côté de l'Union ? « Jusqu'à présent, c'est le black-out complet. On ne dévoile rien de la ligne de négociation de l'Europe », constate Marianne Dony. Pour des raisons stratégiques évidentes : pas question de montrer son jeu alors qu'on n'a rien demandé. C'est une version moderne du « Messieurs les Anglais, tirez les premiers... » Un Conseil européen spécial se tiendra sans doute à la fin des vacances de Pâques pour définir les grandes orientations.

« Jusqu'à présent, c'est le black-out complet. On ne dévoile rien de la ligne de négociation de l'Europe »

5. Et si les négociations échouent ?

« C'est envisageable, confirme Marianne Dony. S'il n'y a pas d'accord de retrait, il n'y a pas de transition et encore moins d'accord définitif ». Ça ferait des dégâts. Du jour au lendemain, les Britanniques cessent de contribuer au budget européen. « Mais, à l'inverse, les agriculteurs britanniques ne reçoivent plus un centime. Après tout, ils trouveront peut-être plus intéressant de tout solder en une fois. Le Royaume-Uni est un contributeur net de l'Union (il donne plus qu'il ne reçoit, comme tous les États membres les plus riches) ». ■

Ne pas leur faciliter la tâche

Ce n'est pas pour punir les Britanniques. Ni pour le plaisir de prolonger la présence britannique dans l'Union. Mais les discussions ne doivent pas non plus... trop bien se passer. « Il ne faut pas donner l'impression qu'un État peut se dédouaner de tous les inconvénients de l'Europe tout en gardant les avantages », avance Marianne Dony, professeur de Droit européen à l'ULB.

Nathalie Brack confirme. La politologue du Cevipol (ULB) est aussi spécialiste de l'euro-scepticisme. « Le Royaume-Uni ne doit pas s'en sortir mieux dehors que dedans. Dans ce contexte de

montée des populismes, si le parcours de sortie est facile, alors on va faire des émules parmi les États Membres. » La Hongrie, la Pologne...

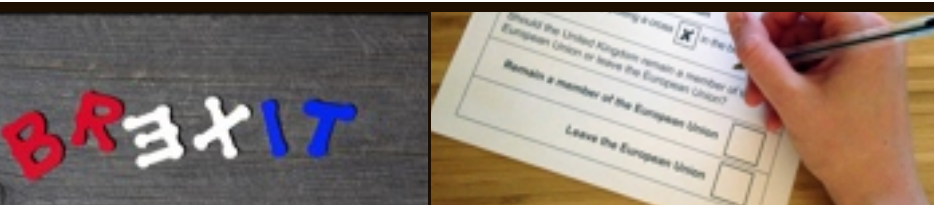
En réalité, l'expérience inédite de ce Brexit prend des allures de laboratoire géant pour l'avenir de la construction européenne. « Sous cet angle, c'est passionnant. L'Union européenne a toujours connu des périodes de crise. Mais là, les crises sont multiples. C'est une opportunité, mais la situation porte parfois au pessimisme. Une sortie aisée du Royaume-Uni, une économie florissante pour eux dans 3 ou 4 ans... Tout cela tendra à renforcer

la tendance à l'euro-scepticisme », prévient Nathalie Brack.

Elle reprend : « C'est un deal crucial. L'Union sera-t-elle capable de défendre un projet ? Et pas juste le fait de maintenir la paix : ça ne mobilise pas les jeunes. Mais un vrai projet de société, qui touche chacun dans sa vie quotidienne, qui permettrait de comprendre à quoi sert l'Union européenne... »

Et dans le Top 3 des défis figure l'obligation de garder un front uni à 27, pour empêcher les Britanniques de s'engouffrer dans la brèche. Diviser pour mieux régner. « Ils connaissent bien les fractures, les sensibilités et les intérêts des uns et des autres... » ■ P.S.

Leurs les Anglais, tirez les premiers...



2,27 milliards € : le coût des droits d'importation Belgique/RU si ça tourne mal.



L'activation du Brexit, c'est ce mercredi. Ensuite, deux ans pour négocier l'accord de retrait...

La Belgique tend les bras à l'EMA

Basée à Londres, l'Agence européenne des médicaments (EMA) se cherche une autre terre d'accueil. La Belgique lui fait les yeux doux.

Exit le quartier d'affaires londonien de Canary Wharf... pour cause de Brexit. L'agence européenne des médicaments se cherche une nouvelle terre d'accueil. La Belgique s'est portée candidate. Elle n'est pas la seule, une vingtaine de pays de l'Union européenne se verraient bien accueillir cette institution européenne qui emploie près de 900 personnes.

La principale mission de l'EMA est la protection et la promotion de la santé publique et animale à travers l'évaluation et la supervision des médicaments à usage humain et vétérinaire. Elle évalue et autorise les demandes de mise sur le marché, veille à la sécurité des



La Belgique est le 2^e pays de l'UE qui investit le plus dans la mise au point de nouveaux médicaments

médicaments et supervise l'innovation et la recherche dans l'industrie pharmaceutique.

La Belgique n'est donc pas le seul état à faire les yeux doux à l'agence européenne des médicaments. Le Portugal et Malte ne devraient pas lui faire trop d'ombre. Mais Barcelone, Milan, Lyon ou encore Copenhague se profilent comme des

concurrents de poids.

Mais la Belgique veut y croire car elle a plus d'un atout dans son jeu. Stefaan Fiers, porte-parole de pharma.be, qui chapeaute plus de 130 entreprises pharmaceutiques, les passe en revue : « Notre position de leader européen dans le domaine de l'innovation des médicaments est un point très attractif tout comme la présence à Bruxelles d'autres institutions européennes. Le fait que notre agence fédérale des médicaments et produits de santé jouisse d'une excellente réputation au niveau international peut aussi jouer en notre faveur tout comme notre deuxième place au classement des pays exportateurs de médicaments en Europe. »

Quelles seraient les retombées économiques pour notre pays ? Outre la création d'emplois supplémentaires dans le secteur pharmaceutique, l'arrivée de plusieurs dizaines voire centaines de fonctionnaires européens devrait booster les secteurs de l'Horeca, des commerces, du logement, des transports, ■ **Ca.D.**

VITE DIT

La Belgique aura-t-elle son mot à dire ?

Pas sur l'accord de retrait, c'est une compétence exclusive de l'Union européenne. « La Belgique pèsera bien sûr via son vote au Conseil de l'Europe, note Marianne Dony (ULB). Mais ce n'est pas un accord mixte à approuver par chaque État membre. Par contre il est probable que l'accord définissant les relations futures soit mixte. Et donc chaque État membre (et chaque niveau de pouvoir) aura à se prononcer. »

Écosse : feu vert Mardi, à la veille du lancement du Brexit, les députés écossais ont autorisé, par 69 voix contre 59, leur Première ministre Nicola Sturgeon à demander à Londres l'organisation d'un nouveau référendum d'indépendance, susceptible de dynamiser le Royaume-Uni. Nicola Sturgeon doit désormais obtenir l'accord de la Première ministre Theresa May et du Parlement de Westminster.

Économie : le règne de l'incertitude

La Fédération des entreprises de Belgique (FEB) a sondé ses secteurs lors d'une enquête conjoncturelle : 44 % d'entre eux pensent que le Brexit aura un impact négatif. Essentiellement à cause d'une baisse des exportations. Les secteurs les plus exposés : le textile et l'alimentation.

« Il faut à tout prix éviter le scénario du "cliff edge Brexit" (littéralement, le scénario de la falaise, NDLR) où les Britanniques quitteraient l'Union sans accord de séparation, sans perspectives d'une relation commerciale future durable », relève la FEB. « Ce serait un "lose-lose" pour les Britanniques et pour le reste de l'Union européenne. »

Selon le SPF Économie, un échec des négociations mènerait déjà à un coût massif : 2,27 milliards € de droits à l'importation sur les flux de marchandises entre la Belgique et le Royaume Uni.

Et si on échappe au « cliff edge Brexit » ? « Il faut travailler à une relation commerciale future durable qui garantit la sécurité juridique, évite les entraves inutiles aux échanges et aux investissements et permet une concurrence loyale », poursuit la FEB.

Il faut rappeler que Le Royaume-Uni est le 4^e partenaire commercial de la Belgique, avec 31 milliards € d'exportations et 17 milliards € d'importations, représentant 60 000 emplois.

« Soft Brexit » ou « Hard Brexit » ? « Ça n'a aucun sens », dit la FEB. Qui préfère miser sur un « proper » Brexit : « une séparation correcte, une nouvelle relation économique forte, qui va durer, entre notre pays et le Royaume Uni, un bon fonctionnement du marché intérieur. Ce doit être le leitmotiv de notre pays », insiste Pieter Timmermans, le patron de la FEB.